



GRILLE TARIFAIRE - CONTRATS D'ENTRETIEN

| CONTRATS | DESCRIPTION DU MODULE | QTÉ | PRIX (À PARTIR DE) |
|--|--|--------------------------|-------------------------------|
| OPTION 1 Entretien et surveillance <i>Vous avez la possibilité de faire évoluer votre contrat de suivi au cours de votre engagement et de passer à l'une des formules au dessus.</i> Durée d'engagement : 12 mois* | Paiements mensuels | <input type="checkbox"/> | 65€/mois |
| | Paiement en une fois (à signature) <i>1 MOIS OFFERT</i> | <input type="checkbox"/> | 715€ (65€ d'économie/an) |
| OPTION 2 Entretien et interventions <i>Vous avez la possibilité de faire évoluer votre contrat de suivi au cours de votre engagement et de passer à l'une des formules au dessus.</i> Durée d'engagement : 12 mois* | Paiements mensuels | <input type="checkbox"/> | 100€/mois |
| | Paiement en une fois (à signature) <i>2 MOIS OFFERTS</i> | <input type="checkbox"/> | 1000€ (200€ d'économie/an) |
| OPTION 3 Entretien et mises à jour <i>Vous avez la possibilité de faire évoluer votre contrat de suivi au cours de votre engagement et de passer à l'une des formules au dessus.</i> Durée d'engagement : 12 mois* | Paiements mensuels | <input type="checkbox"/> | 200€/mois |
| | Paiement en une fois (à signature) <i>2 MOIS OFFERTS</i> | <input type="checkbox"/> | 2000€ (400€ d'économie/an) |

LE PRIX DE NOS PRESTATIONS VARIENT EN FONCTION DE VOS SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DE VOTRE STRATÉGIE. CE DOCUMENT VOUS PERMET DE FAIRE UNE DEMANDE DE CONTRAT À PARTIR DE NOTRE GRILLE TARIFAIRE.
VOTRE TYPE DE SITE (SITE VITRINE, E-BOUTIQUE) ET LE NOMBRE DE PAGES, FAIT VARIER LE CHIFFRAGE DE LA PRESTATION.



GRILLE TARIFAIRE - CONTRATS D'ENTRETIEN

DÉTAILS DES PRESTATIONS :

OPTION 1 :

Contrat d'entretien -> ENTRETIEN ET SURVEILLANCE

ENTRETIEN DE SITE

- Réalisation des mises à jour du système.
- Mise à jour mensuel des modules et des autres fonctionnalités qui le nécessitent.
- Lors des mises à jour (selon l'évolution des extensions), toutes modifications de l'aspect ou dysfonctionnements des fonctionnalités et des modules, fera l'objet d'une notification au client. Le client pourra faire une demande d'intervention (ticket). Celle-ci fera l'objet d'une nouvelle prestation.
- Envoi des nouveaux fichiers sauvegardés du site après chaque intervention (à noter que nous les stockons en lieu sûr, de notre côté)
- Surveillance régulière de votre site afin de vous prévenir en cas de piratage ou autre problème technique qui nécessiterait une intervention ponctuelle (chaque intervention ponctuelle faisant ensuite l'objet d'un nouveau devis).

OPTION 2 :

Contrat d'entretien -> ENTRETIEN ET INTERVENTIONS

ENTRETIEN DE SITE

- Réalisation des mises à jour du système.
- Mise à jour mensuel des modules et des autres fonctionnalités qui le nécessitent.
- Lors des mises à jour (selon l'évolution des extensions), toutes modifications de l'aspect ou dysfonctionnements des fonctionnalités et des modules, fera l'objet d'une notification au client. Le client pourra faire une demande d'intervention (ticket). Celle-ci fera l'objet d'une nouvelle prestation.
- Envoi des nouveaux fichiers sauvegardés du site après chaque intervention (à noter que nous les stockons en lieu sûr, de notre côté).
- Surveillance régulière de votre site afin de vous prévenir en cas de piratage ou autre problème technique qui nécessiterait une intervention ponctuelle (chaque intervention ponctuelle faisant ensuite l'objet d'un nouveau devis).

+

- Intervention sur le site en cas de piratage -> Remise en état du site ou suppression du site et mise en place de la dernière version sauvegardée en cas d'attaque sévère.
- Mise aux normes du site face à des mises à jours Google ou de RGPD (normes obligatoires exigées pour un site internet).

LE PRIX DE NOS PRESTATIONS VARIENT EN FONCTION DE VOS SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DE VOTRE STRATÉGIE. CE DOCUMENT VOUS PERMET DE FAIRE UNE DEMANDE DE CONTRAT À PARTIR DE NOTRE GRILLE TARIFAIRE. VOTRE TYPE DE SITE (SITE VITRINE, E-BOUTIQUE) ET LE NOMBRE DE PAGES, FAIT VARIER LE CHIFFRAGE DE LA PRESTATION.



GRILLE TARIFAIRE - CONTRATS D'ENTRETIEN

DÉTAILS DES PRESTATIONS (SUITE) :

OPTION 3 :

Contrat d'entretien -> ENTRETIEN ET MISES À JOUR

ENTRETIEN DE SITE

- Réalisation des mises à jour du système.
- Mise à jour mensuel des modules et des autres fonctionnalités qui le nécessitent.
- Lors des mises à jour (selon l'évolution des extensions), toutes modifications de l'aspect ou dysfonctionnements des fonctionnalités et des modules, fera l'objet d'une notification au client. Le client pourra faire une demande d'intervention (ticket). Celle-ci fera l'objet d'une nouvelle prestation.
- Envoi des nouveaux fichiers sauvegardés du site après chaque intervention (à noter que nous les stockons en lieu sûr, de notre côté).
- Surveillance régulière de votre site afin de vous prévenir en cas de piratage ou autre problème technique qui nécessiterait une intervention ponctuelle (chaque intervention ponctuelle faisant ensuite l'objet d'un nouveau devis).

+

- Intervention sur le site en cas de piratage -> Remise en état du site ou suppression du site et mise en place de la dernière version sauvegardée en cas d'attaque sévère.
- Mise aux normes du site face à des mises à jours Google ou de RGPD (normes obligatoires exigées pour un site internet).

+

- Mise à jour des contenus du site sur demande : interventions dans les contenus pour la mise à jour de textes, d'images, de formulaires de contact ou encore la mise à jour du SEO. (L'agence s'engage à intervenir dans les 6 jours ouvrés pour mettre à jour les contenus)
Ceci ne comprend pas les modifications de structure, mais uniquement les mises à jour des contenus déjà en place.

LE PRIX DE NOS PRESTATIONS VARIENT EN FONCTION DE VOS SUPPORTS DE COMMUNICATION ET DE VOTRE STRATÉGIE. CE DOCUMENT VOUS PERMET DE FAIRE UNE DEMANDE DE CONTRAT À PARTIR DE NOTRE GRILLE TARIFAIRE.

VOTRE TYPE DE SITE (SITE VITRINE, E-BOUTIQUE) ET LE NOMBRE DE PAGES, FAIT VARIER LE CHIFFRAGE DE LA PRESTATION.

AGENCE DE COMMUNICATION DIGITALE
L'EFFET LIBRE

Siège social :
80 A allée du thym - 83160 La Valette du Var
Numéro SIRET : 822 223 038 00016
Code NAF : 6201Z
Numéro de TVA : FR60822223038



L'EFFET LIBRE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à tout contrat passé entre L'Effet Libre et son client. Aucune condition générale ou spécifique notamment d'achat, émanant du client ne pourra s'opposer aux présentes CGV, sauf dispositions contraires dument mentionnées aux conditions particulières de vente (CPV).

ARTICLE 1 – DEVIS ET COMMANDE

Pour toute demande de prestations, L'Effet Libre transmet à son client, une offre contenant :

- un devis indiquant les prestations à réaliser et leur prix.
- les présentes conditions générales de vente (CGV)

En fonction de l'ampleur des prestations l'offre pourra être accompagnée des éléments suivants :

- le détail des prestations
- le planning,
- les délais comptés à partir de la date de début de contrat (cf ci-dessous) et des différents jalons,
- les clés techniques de paiement et acomptages,
- les éventuelles CPV,

La commande du client doit mentionner la référence du devis et vaut pleine acceptation de chaque élément du devis.

ARTICLE 2 – CONDITIONS FINANCIÈRES

Les prix des prestations sont fermes et définitifs et s'entendent hors taxes. La TVA est précisée sur la facture. Les acomptes sont encaissés à réception et ne sont en aucun cas remboursables.

ARTICLE 3 - PAIEMENT

Tout acompte ou solde doit être payé dans un délai de 7 jours après émission de la demande.

De convention expresse, le défaut de paiement partiel ou total à l'échéance entraînera la suspension des prestations, l'exigibilité des frais de gestion administrative de 15 euros, des frais de rejet bancaire de 4 euros ainsi que, le cas échéant, les pénalités de retard correspondant au taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'émission de la facture correspondante. Conformément aux dispositions de l'article D4415 du code de commerce, applicable à compter du 1er Janvier 2013, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due de plein droit en cas de retard de paiement. Le défaut de régularisation entraînera de plein droit la résiliation anticipée du Contrat aux torts du client.

ARTICLE 4 – DÉROULEMENT DU CONTRAT

La date de début de contrat (T0) est la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de réception de la commande (mentionnant la référence du devis),
- date d'encaissement de l'éventuel 1er acompte.

Durant le déroulement du projet, chaque clé technique est validée par le client au cours d'une revue spécifique. Cette validation est tracée dans un compte rendu signé des deux parties. La validation de chaque clé technique entraîne le déclenchement de la demande d'acompte correspondant.

La phase suivante commence dès la validation de la clé technique, mais sera interrompue et le délai suspendu, si l'encaissement de l'acompte n'est pas effectif sous 7 jours calendaires.

La recette finale déclenche la facturation du solde et le début de la période de garantie.

ARTICLE 5 – FOURNITURE DE « CONTENUS CLIENT »

Lorsque le client doit fournir des « contenus client », ceux-ci doivent être conforme aux lois françaises en vigueur.

L'Effet Libre se réserve le droit de refuser ces « contenus clients » si la conformité aux lois françaises en vigueur ne semble pas respectée, en particulier et sans que cela soit exhaustif les contenus en lien avec la pédophilie, l'exploitation sexuelle de mineur, le racisme, la xénophobie, l'incitation publique à la discrimination, la haine, la provocation à commettre des crimes et délits, les stupéfiants, l'exploitation de jeux d'argent, les armes, les dispositifs de contournement des contrôles routiers, l'alcool...

Cette fourniture correspond à un jalon technique du projet.

La phase suivante ne débutera qu'à la réception des « contenus client » partiel ou complet. Les délais seront suspendus jusqu'à la réception de la totalité des « contenus client ».

ARTICLE 6 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le client est propriétaire des « contenus client » et donc totalement responsable de leur conformité aux lois françaises en vigueur.

L'Effet Libre reste propriétaire du résultat de ses prestations durant toute la durée du contrat, jusqu'à l'acceptation finale et l'encaissement de la totalité des sommes dues. A l'issue, le transfert de propriété vers le client s'effectuera.

Les codes informatiques de développement restent la propriété intellectuelle des développeurs.